


 Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22

Membres présents: 16

Suffrages exprimés: 21

République Française

 Délibération N° 2020-23
 Conseil Municipal du 26 Février 2020
DATE DE CONVOCATION : 20 février 2020
CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – M. VILLEGER- J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON – G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE – F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – G. MIGNON - K. GAI – C. BONNEAU – F. SARDIN – S. LABROUSSE
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : E. GARNIER**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES TAUX 2020**
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la réforme de la fiscalité directe locale, et notamment l'incompétence pour les collectivités de voter leur taux de taxe d'habitation à compter de l'année 2020, ce dernier étant égal à celui de 2019,

Monsieur le Maire propose, après avis de la Commission des Finances réunie le 19 février 2020, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020.

Les bases prévisionnelles et les taux d'imposition seront donc les suivants :

Fiscalité directe locale	Exercice 2020 - Prévisionnel		
	Base d'imposition prévisionnelle	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	4 801 000 €	7.74%	371 597 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 219 000 €	17.53%	739 591 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	143 300 €	48.13%	68 970 €
Total			1 180 158 €

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 21 VOIX POUR** de fixer pour 2020 les taux d'imposition des taxes locales tels qu'ils ont été exposés soit :

- 17,53 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 48,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE